hé de 80milleroles d'huile ; le *Preux*, Capitaine *Jean-Pierre Granier* de la Ciotat, venant d'Alicante chargé de ſoude & d'eſparts ; le *Saint Jean*, Capitaine *Jacques Eugalier* de Saint Chamas, venant de Martigues chargé de 300 milleroles d'huile ; des Etrangers, le *S. François & S. Antoine*, Capitaine *Martin Dwit* Hollandois, venant de Toulon chargé de vin & d'eau-de-vie pour Hambourg ; le *Neptune*, Capitaine *Pierre Sodorberg* Suédois, venant de Stockholm avec diverſes Marchandiſes ; la *Reſtauration*, Capitaine *Jacques Thomas* Anglois, venant de Swangzey avec charbon de terre ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Chriſtophe Augier* de Nice, venant de ce même endroit avec une petite partie de marchandiſes ; le *Saint Pierre*, Capit. *Avend Spikes* Hollandois, venant de Cadix ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 48 Bâtimens François & 12 Etrangers ; des premiers, le Navire la *Félicité*, Capitaine *Joſeph Antoir* de Marſeille, alloit à la Martinique ; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Menton, à Toulon, à Arles, à Agde, à Frejus, à Hieres, à la Seine, en Rouſſillon, à Cette, à Narbonne, à Saint Tropès, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, à Cagliari, à Bormes, à Bandol, à Civita Vecchia, à Diano, en Eſpagne, à Barcelonne, au Levant, en Morée, à Conſtantinople, en Syrie, à Smyrne, à Breſt, à Nantes, à Amſterdam & à Stetin, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, &c.

Etat des grains qui ſont arrivés à Toulon, à Marſeille & à Taraſcon pendant le mois de Décembre 1768 venant de divers Ports François & Etrangers; ſçavoir,

A TOULON.

Venant de *Montalle* le 5 Decémbre, 900 charges de froment ; de *Gênes* le 7, 900 charges dito ; de *Dian* le 11, 120 charges dito ; de *Civita Vecchia* le 20, 400 charges dito ; de *Marſeille* le 22, 200 charges dito ; de *Port-Maurice* le 23. 80 charges dito ; de *Marſeille* le 26 & le 27, 800 charges dito ; de *Saint Jean d'Acre* le 31, 655 charges dito. TOTAL, 4055 charges de froment entrés à Toulon pendant le mois de Décembre 1768.

A MARSEILLE.

Venant de *Bayonne*, 2110 quintaux de froment ; de *Marans*, 250 quintaux dito ; de *Nice*, 1687 quintaux 50 livres dito ; de *Gênes*, 5612 quintaux 50 livres ; d'*Italie*, 23935 quintaux, de *Naples*, 2967 quintaux 50 liv. ; de *Veniſe*, 2250 quintaux ; du *Levant*, 42687 quintaux 50 liv. TOTAL, 81500 quintaux de froment entrés à Marſeille pendant Décembre 1768.

A TARASCON.

Venant de *Lyon* le premier Décembre, 950 charges de froment & 540 charges d'avoine ; le 3, 96 charges de froment ; le 6, 1020 charges dito ; le 7, 228 charges dito & 24 charges d'avoine ; le 10, 696 charges de froment ; le 16, 516 charges dito ; le 21, 444 charges dito, 264 charges d'avoine ; le 22, 2724 charges de froment ; le 24, 1488 charges dito ; le 28, 264 charges dito. TOTAL, 8426 charges de froment & 828 charges d'avoine.

DE CADIX.

Il eſt arrivé dans ce Port le 27 Janvier 1769, le Navire de la Compagnie de Carraque, la *Notre-Dame du Coro*, venant de la Guayra chargé, pour le COMPTE DU ROI, de 3143 arobes de tabac, & pour le compte de la Compagnie & de diverſes Particuliers de 9400 charges de cacao, 3000 cuirs en poil & 945 arobes de tabac.

Le 30 du même mois eſt auſſi entré dans ce même Port venant de Buenos Ayres le Vaiſſeau de Regiſtre la *Notre-Dame du Carmel*, chargé, pour le COMPTE DU ROI, de 1520 arobes de tabac en feuilles, & pour le compte de Particuliers, de 238498 piaſtres fortes, tant en argent, qu'en or monnoyé & travaillé, 15731 cuirs en poil, 75 arobes de laine de Vigogne, & 20 quintaux de cuivre.

D'AMSTERDAM, *le 6 Février 1769.*

On apprend que les Vaiſſeaux Hollandois qu'on fera partir cette année pour le détroit de Davis ſont au nombre de quarante-ſix & cent ſept ſont deſtinés pour les mers de Groenlande.

DE COPENHAGUE.

Il eſt arrivé dans ce Port pendant le cours de l'année 1768, trois mille ſept cent quatre-vingt-neuf Vaiſſeaux, c'eſt-à-dire, cent de plus qu'il n'en eſt ſorti.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 4 Mars.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 17 Février 1769.

shillings.

LE quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	30 à 38
De Drêche	20 à 26
De Seigle	20 à 21
D'Orge	14 à 18
D'Avoine	11 à 14

Le quarter du meilleur froment étant à 38 shillings, c'eſt ſur le pied de 24ᴴ 13ᵗ de France le ſeptier de Paris.

SUITE DES OBSERVATIONS

De M. Wallerius,

Sur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences.

La 3ᵉ queſtion que M. Wallerius s'étoit faite conſiſtoit à examiner *s'il étoit poſſible de communiquer aux ſemences une vertu capable de les faire croître juſqu'à la maturité ?*

Cet Auteur paroît être pour la négative ; mais avant que de donner les raiſons qui l'obligent à rejetter ce ſyſtême, il rapporte ce qui a été tenté pour réuſſir dans cette opération. Cardanus, dit-il, dans ſon Livre XIII, page 513 *de la ſubt*, rapporte qu'on peut communiquer aux ſemences une vertu capable de les faire croître juſqu'à la maturité, en enduiſant d'huile les ſemences qu'on veut avancer. Ce ſecret paroît confirmé par une expérience qu'on trouve dans le Journal des Sçavants de l'année 1684, page 53. On trouve encore dans ce même Journal de l'an 1685, qu'Ed. Wilde avoit fait germer dans l'eſpace de deux heures des ſemences de laitues, après les avoir miſes dans une terre qu'il avoit préparée pour cela. Regnaut, dans ſon Extrait de Phyſique, tome 3, page 62, aſſure que la même choſe peut ſe faire en amoliſſant les graines de laitue dans de l'eau-de-vie, & les mêlant enſuite avec de la chaux & de la fiente de pigeon.

M. Wallerius révoque en doute toutes ces expériences, & il penſe qu'il eſt auſſi impoſſible de communiquer aux ſemences la vertu de croître, que de prétendre, contre toute expérience, qu'un embryon peut tirer ſon accroiſſement & ſa perfection de cette même nourriture qui le ſubſtantoit dans ſon premier être dans le ſein de ſa mere. La communication de cette vertu végétative eſt contredite par les expériences de Bacon de Verulam, qui nous apprend dans ſon Hiſtoire Naturelle, que des ſemences amolies dans du vin de Malvoiſie & de l'eſprit de vin, n'avoient eu aucun accroiſſement ; ce qui eſt aiſé à concevoir, puiſque les parties ſpiritueuſes de ces liqueurs devoient reſſerrer & même corroder les ſemences plutôt que de les amollir & leur faciliter le développement. Ces expériences ſont encore détruites par celles de Kraftius dans les nouveaux Mémoires de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

l'Académie de Petersbourg. Ce ſçavant Académicien a obſervé que l'eſprit de vin, le lait, l'urine & le miel ne facilitent point l'accroiſſement des ſemences. Il accuſe même de fauſſeté les opinions d'Antoine Legrand, de Bacon & de l'Auteur anonyme dans ſon Livre intitulé *Découverte des Secrets de la Nature*. Hales, *dans ſa Statique des Végétaux*, eſt du même avis que Krafnus. Bonnet, *dans ſes Recherches ſur l'Uſage des Feuilles*, a obſervé que les feuilles s'électriſoient en leur faiſant pomper des liqueurs ſpiritueuſes & vineuſes. Enfin M. Wallerius s'eſt convaincu lui-même, par les expériences qu'il a faites, que les ſemences trempées dans l'huile, y contractent une certaine dureté qui les empêche de germer.

Notre Auteur paroît avoir aſſez prouvé que l'eau & la graiſſe réſoutes en vapeurs ſervent d'unique nourriture aux végétaux, & que ceux ci retiennent très-difficilement quelque choſe des matieres plus tenaces & ſpiritueuſes.

C'eſt donc en ſuivant les principes de la ſaine Phyſique qu'on rejettera tous ces prétendus ſecrets, dignes des ſiecles d'ignorance, & qui peuvent faire beaucoup de tort à l'Agriculture.

REMARQUES

Sur le Riz qui ſe diſtribue à la Paroiſſe Saint Roch à Paris.

A quatre heures après midi on allume le feu, à ſix heures on met le Riz dans la marmite, on le fait cuire à petits bouillons, parce qu'autrement il brûleroit. Entre huit & neuf, avant que de s'aller coucher, on a ſoin d'examiner ſi le feu eſt ſuffiſant pour faire mitonner le Riz toute la nuit.

Cette longue & légere ébullition rend d'autant plus ſain cet aliment, que la partie glutineuſe en eſt totalement détruite, tel que dans les crêmes de Riz, d'Orge, &c. nourritures préparées pour les malades. Cette maniere eſt moins gênante que celle où l'on fait crever le Riz, en remuant continuellement, & en ajoutant peu à peu l'eau ſuffiſante pour cet effet.

Pommes de Terre.

La méthode de piler les pommes de terre eſt infiniment plus prompte & moins embarraſſante que celle de les peler; mais il faut avoir l'attention de les piler ſortant du feu, autrement il faudroit les peler; parce que la peau s'amalgamant alors avec la pulpe, empêcheroit qu'elles ne paſſaſſent à la paſſoire, & il y auroit beaucoup de perte, comme on l'a éprouvé. On ſe ſert depuis peu à S. Roch d'une maniere de les cuire, plus prompte & plus économique.

On a fait conſtruire au commencement de l'hyver un fourneau qui économiſe beaucoup de bois. Il eſt compoſé de trois foyers qui correſpondent par des ouvertures latérales, leſquelles ſe ferment & s'ouvrent à volonté, par le moyen de deux plaques de fonte montées dans des couliſſes. Aux deux foyers des extrêmités ſont ſcellées les deux grandes marmites, l'une deſtinée au Riz, & l'autre au bouillon des Pauvres; dans le milieu eſt la petite marmite de dix-neuf pouces de diamétre, ſur vingt pouces de profondeur.

C'eſt dans cette petite marmite que l'on fait cuire, depuis quelque temps, les pommes de terre. Pour cet effet, on les met dans un panier d'ozier fait exprès, & qui entre aiſément dans cette marmite; (il y a un demi-pouce de diſtance entre la circonférence du panier & les parois de la marmite.) Lorſqu'elles ſont cuites, on les tire facilement, par le moyen de deux anſes auſſi d'ozier, attachées au rebord du panier, & l'eau s'en égoutte en même temps. Ces deux anſes ſont mobiles, ſe plient ſur les pommes de terre, & n'empêchent point de couvrir la marmite.

Les pommes de terre, cuites & préparées immédiatement avant que de s'en ſervir, ſont meilleures que préparées la veille.

Les avantages qu'on retire de la culture des pommes de terre, ſont connus dans tous les pays où on les cultive. Elles ſervent de nourriture aux hommes, & offrent une reſſource aſſurée dans des temps de diſette.

Leur ſalubrité eſt prouvée par le grand uſage qu'on en fait dans beaucoup de Provinces du Royaume: auſſi des Citoyens zélés

pour le bien de l'humanité s'occupent à encourager cette culture ſi utile au pauvre Peuple.

Cette culture eſt des plus économiques, puiſqu'elle peut être faite dans les terres en jacheres ou en repos, & que, loin de dégraiſſer la terre, elle paroît la rendre plus propre à l'enſemencer de bled.

On peut conſulter un excellent Mémoire ſur cet objet, fait par M. Muſtel, à Rouen, chez la veuve Beſogne 1767.

Ce Riz bien préparé produit 418 à 425 livres; au-deſſus ou au deſſous de ces deux termes, il eſt ou trop clair ou trop épais. La ſpatule qui ſert à mêlanger les matieres, ſert auſſi de régle, par le moyen d'une échelle qu'on y a pratiquée, & qui indique la quantité de Riz qu'on a à diſtribuer.

La marmite de 30 pouces de diamètre, ſur 20 de profondeur, eſt de cuivre bien étamé, munie d'un couvercle de fer blanc qui s'y emboîte. Quoique le Riz y ſoit près de quinze heures, il n'y a rien à craindre de la part de ce métal, parce que la matiere eſt dans une légere mais continuelle ébullition. D'ailleurs le Riz donne un enduit qui recouvre les parois de la marmite & en conſerve l'étamage, & c'eſt pour ce même effet qu'on ſe ſert d'une cuiller de bois, pour ſervir le Riz, qu'on ne lave la marmite, & qu'on n'en étanche l'eau qu'avec une éponge, ce qui accélere encore cette manipulation.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCE DE LIVRES.

Lettres périodiques, ſur les Animaux, les Végétaux & les Minéraux.

De toutes les Sciences, la plus intéreſſante pour la Société civile, eſt la Science économique; elle eſt fondée ſur les principes de l'Hiſtoire Naturelle & de la vraie Phyſique; elle ſe diviſe en trois branches; en Science économique Animale, qui renferme tous les avantages que l'Homme peut retirer du regne animal pour ſes beſoins; en Science économique Végétale, qui comprend généralement tous les Végétaux, & par-là, les principes de l'Agriculture; & en Science économique Métallique, qui s'étend ſur toutes les Terres, les Pierres, les Mines & tout ce qui regarde leur exploitation, enſemble leur utilité. Les Lettres qu'on annonce ici par ſouſcription, conſiderent la Science économique ſous ces trois différens aſpects; celles ſur les Végétaux paroiſſent depuis le 16 Août dernier régulierement tous les huit jours; on peut juger de l'intérêt de ces mêmes Lettres par le Précis des matieres dont elles traitent.

Les Lettres ſur le regne Animal ne ſeront pas moins curieuſes, utiles & intéreſſantes, elles ſerviront pareillement de faſtes aux Animaux, & formeront la plus bel e collection qu'on puiſſe auſſi deſirer dans ce genre; on y traitera de l'Homme conſidéré naturellement, phyſiquement & médicalement; on fera paſſer en revue toutes ſes maladies, & on y détaillera la méthode de les guérir. On parlera dans ces Lettres des autres Animaux, tant étrangers que domeſtiques, on y traitera de leur anatomie, de leurs mœurs, de leur nourriture, de leurs maladies & de leur utilité, tant pour la Médecine que pour les différens uſages économiques.

On ſouſcrira chez *Durand*, Libraire, à Paris rue Saint Jacques, chez les principaux Libraires de l'Europe & aux différens Bureaux des Poſtes. Le premier Volume de ces Lettres, qui a paru l'année précédente, ſe payera ſur le même pied. La ſouſcription pour les Lettres ſur les Animaux, ſera pour l'année entiere de 16 livres franche de port; de 14 liv. pour Paris, auſſi franche de port, & de 10 liv. 8 ſols, en les prenant directement chez le Libraire. Tous les Mardis de chaque ſemaine il paroîtra régulierement une Lettre ſur les Animaux & une ſur les Végétaux; on ſe propoſe d'y joindre à la ſuite une troiſième Lettre ſur les Minéraux, pour former par-là un corps complet d'Hiſtoire Naturelle & de Science économique. Ceux qui deſireront ſe procurer ces Lettres, ſont priés d'affranchir celles par leſquelles ils les demanderont au Libraire, enſemble le montant de l'abonnement; on pourra ſe ſervir des différens Bureaux des Poſtes, pour faire tenir le prix de ces Lettres.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 18 juſqu'au Mercredi 22 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 72 muids 11 ſept. de froment, 7 ſeptiers de méteil, 3 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 303 muids 4 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 176 muids de froment, 27 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 832 muids 11 ſeptiers de farines, ce qui a fait 248 muids 11 ſeptiers de froment, 7 ſeptiers de méteil, 31 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1136 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 117 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 109 muids 9 ſeptiers, ce qui a fait 226 muids 9 ſeptiers.

Le Mercredi 22 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1643 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 439 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1204 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 26 à 32 ℔; le méteil, 20 ℔; le ſeigle, de 16 à 19 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 17 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

LETTRE

De M. Deshayes, aux Auteurs.

MESSIEURS,

Partageant avec Mrs les Habitans de la Guadeloupe, dont j'ai l'honneur d'être le Député, tous les ſentimens qu'ils ont montrés avant & au départ de M. le Comte de Nolivos, leur Gouverneur Général, & ma foible plume ne pouvant vous tracer que trop imparfaitement les éminentes qualités & tous les éloges que mérite ce digne Chef, je prends le parti de vous prier de faire inſerer dans votre Gazette du Commerce la Relation incluſe; vous y ferez joindre auſſi ma Lettre, ſi vous le jugez convenable.

EXTRAIT

Des Feuilles Hebdomadaires de la Guadeloupe, du Vendredi 30 Décembre 1768.

DE LA BASSE-TERRE, *le 30 Déc. 1768.*

Nous avons parlé dans une de nos dernieres Feuilles des ſentimens que MM. *du Conſeil Souverain* ont marqués à M. le Général pendant la Séance de Novembre, & du repas qu'ils lui ont donné à l'occaſion de ſon départ. Tous les Ordres de la Colonie ne ſe ſont pas moins empreſſés de lui offrir à l'envi des témoignages éclatants de regrets & de reconnoiſſance; un concours nombreux des Commandans & Majors de Milice, & des autres Habitans les plus diſtingués de tous les Quartiers, s'eſt joint depuis dix à douze jours à ceux de la Baſſe-Terre, pour lui rendre un hommage juſqu'ici ſans exemple, & d'autant plus ſincere, que l'eſpérance ni la crainte n'y pouvoient plus avoir de part.

MM. les Officiers de Milice du Quartier *de la Baſſe-Terre* ont fait agréer à M. le Général, le 22 de ce mois, un dîner auquel M. l'Intendant, les différens Chefs, & les principaux de tous les Ordres du Gouvernement, ſe ſont raſſemblés au nombre de 120 Convives.

Le 26, MM. les Négocians lui ont préſenté un repas auſſi bien ordonné qu'exécuté, ſur le Cours dont il a embelli le Bourg S. François. On avoit pratiqué ſur cette agréable promenade deux ſallons ſpacieux, formés avec des tentes & ornés de verdure; M. le Général au milieu de l'Aſſemblée, compoſée comme la premiere, & de 140 perſonnes, y eſt entré au bruit du canon de toute la Rade. Tous les regards ſe porterent bien-tôt ſur une tapiſſerie artiſtement placée dans l'enfoncement, dont les tableaux

marquoient le ſentiment public : ils préſentoient trois arcades ; celle du milieu portoit au deſſus les Armes de M. le Comte de Nolivos, ayant l'Abondance & la Renommée pour ſupport, avec cette deviſe : *videre tranſit, vidiſſe manebit ;* & le centre figuroit le Cours ſur lequel on voyoit la Fontaine que M. le Général y a deſtinée, avec cette inſcription : *fletibus unda fluit.* L'arcade du côté droit étoit ſurmontée du Portrait de M. le Général, tenant d'une main la Guadeloupe, & de l'autre la Grande-Terre, & les rapprochant à l'endroit de *la Riviere ſalée*, où il a établi entre ces deux Iſles, à travers des marais regardés juſqu'ici impraticables, une communication qui procure également la commodité des Habitans & du Commerce pendant la paix, & la ſûreté de la Colonie pendant la guerre, avec cette inſcription : *gratâ mente repoſtum.* Cette arcade renfermoit le Quartier & la Paroiſſe du *Matouba*, où M. le Général a établi la *Hatte commune* & fixé les nouvelles Peuplades envoyées par le Roi, auſſi utilement pour elles que pour le Public, avec cette inſcription : *Deus nobis hæc otia fecit.* L'arcade du côté gauche, ſurmontée du nouveau *Port des Saintes*, aſyle aſſuré contre les ouragans, avec cette inſcription : *non timet Æolum, ridetque procellas*, offroit dans l'intérieur l'image du départ de ce Chef chéri : on y voyoit la Rade *de la Baſſe-Terre*, & le lieu de l'embarquement, où *la Colonie*, ſous la figure d'une Femme éplorée, eſſayoit de retenir M. le Comte de Nolivos, qui lui montroit, avec une fermeté mêlée de tendreſſe, le vaiſſeau *le Bourbon* ſur le point de nous le ravir ; on y remarquoit auſſi dans le lointain le Soleil couchant à demi-plongé dans l'horizon, environné de cette inſcription : *lucem mihi redde priorem.*

Pendant qu'on buvoit à la ſanté de M. le Général, au bruit de l'artillerie de la Rade, un Enfant, ſous la forme d'un Génie, lui préſenta des vers. A huit heures du ſoir, M. le Général ſe retira au Gouvernement, accompagné des Convives & ſuivi d'une grande affluence de peuple.

Le 28, MM. les Commandans & Majors des différens Quartiers préſenterent à M. le Général, dans la même ſalle du Cours, un repas qui ne le cédoit point à celui du 20. On y invita 40 Dames les plus diſtinguées *de la Baſſe-Terre* & des environs : l'Aſſemblée fut de 250 perſonnes à une même table ; de nouveaux vers furent préſentés à M. le Général. Le troiſième ſervice ayant pris ſur la nuit, l'intérieur de la ſalle ſe trouva tout-à-coup magnifiquement illuminé ; le feu de la Rade ne ceſſa de ſe répéter, & le tout ſe termina comme la premiere fois.

On ne dira point que ces Fêtes reſſentent trop les plaiſirs dans des momens conſacrés à la triſteſſe ; le ſentiment & la reconnoiſſance publics empruntent toujours les couleurs de la joie : M. le Général y a marqué la plus grande ſenſibilité.

Le 29, M. le Général, après avoir dîné avec M. l'Intendant, Madame ſon épouſe, & nombreuſe Compagnie, chez M. le Comte Malartic, Colonel du Régiment de Vermandois, à qui il a laiſſé le commandement général, s'embarqua au ſoleil couchant pour Saint-Domingue, où le Roi lui a permis de paſſer avant ſon retour en France.

Rien ne fut plus à propos imaginé que les emblêmes repréſentés ſur le Cours : ce dernier moment les a réaliſés ; trente chaloupes, remplies d'Officiers & de Citoyens, ont accompagné M. le Général juſqu'à ſon bord ; une foule de peuple attendri couvroit le rivage de la mer, & ne l'a quitté qu'après avoir perdu de vue ſon Chef, ſon Protecteur, ſon Pere, qui ſera ſuivi par ſes vœux.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 18 Février 1769.*

ON vient de préſenter à la Société des Arts un modele de Muſique imprimé par une nouvelle méthode, qui eſt de l'invention de M. Henry Fonght, homme doué d'un génie vraiment inventif. La Société, après avoir examiné ce modele, a approuvé la méthode, & a décidé que cette façon d'imprimer la Muſique ſurpaſſoit toutes celles qui juſqu'ici avoient été en uſage

dans la Grande Bretagne, & qu'elle réuniſſoit tous les avantages de la Gravure, ſoit en bois, ſoit en étain ou en cuivre, ſans exiger cependant les mêmes frais. C'eſt une nouvelle preuve du grand progrès que les Arts font parmi nous.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *1 Mars 1769.*		LYON. *le 21 Février.*		BORDEAUX *le 17 Fév.*		LONDRES. *le 17 Fév.*	
						Eſcalins.	
Amſterdam,	55 1 8e	Amſterdam,	55 3 8e	Amſt.	55 ½	Amſt. à 2 uſ.	34 10
Lond.	32	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	32	Dito à vue	34 6
Hambourg,	182	Vienne,	51 ½	Hamb.	26 5 16e à 3 8e	Hamb.	33 2
Madrid,	14 19 6	Lond.	32 ⅛	Paris, à vue.	¼ p ⅝ p.	*Den. ſt.*	
Cadix,	14 18 6	Livourne,	95 3 8e	*du 20 Fév.*		Paris à un j. d. d. à 11 16e.	31 5 8e
Livourne,	95 ½ à ¾	Genes.	93 ½			Dº à 2 uſ.	31 7 16e
Lyon,	au pair.	Madrid.	74 ½	Amſterd.	55 5 16e à 3 8e	Bordeaux.	31 ¼.
		Cadix,	74 ¼	Londres,	32 1 16e	Cadix.	39 ½ 3 8e
		Paris,	¾ perte.	Hamb.	26 7 16	Lisbonne	66 3 8e
		Marſeille,	2 ½ p.	Paris échu	⅛ p. ⅝ p.	Livourne,	50 ⅛
		Dépôt pour é.	3 8e				
		Piaſt.	48 15				

RÉPONSE

A une Queſtion de Commerce, par M. D. Y.

La déciſion ſur la queſtion de Commerce inſérée dans la Gazette N.° 65 de l'année derniere, au ſujet *d'un Particulier aſſigné en paiement de marchandiſes, dont le Marchand ne peut lui fournir d'autres preuves de la vente qu'il lui en a faite, que la foi de ſes Livres a*, je crois, lieu par-tout; du moins j'ai toujours vu juger conformément dans les reſſorts des Parlemens de Paris & de Rouen, à moins que des circonſtances particulieres, comme une mauvaiſe foi reconnue chez l'Acheteur, ou autre choſe, n'eût engagé à juger en faveur du Marchand; & je ſuis, quoique Marchand, du ſentiment des Avocats conſultés, que cela eſt inconteſtable dans le point de droit, diſant avec eux que perſonne ne peut ſe faire un titre ſoi-même.

Les art. 7 du titre 1^er^, & 1^er^ du titre 3 de l'Ordonnance du Commerce, qui ſont les ſeuls relatifs à cette queſtion, ne diſent ni pour ni contre, quoiqu'il y ait lieu de préſumer que l'intention du Légiſlateur fût que les livres des Marchands fiſſent foi, de Marchands à Particuliers, comme de Marchands à Marchands: cependant je conviens que cette loi ſeroit au préjudice des Particuliers, & les expoſeroit à payer, par la mauvaiſe foi des Marchands ou Ouvriers, ce qu'ils ne devroient pas; mais auſſi, en ſubſiſtant ſur le pied d'aujourd'hui, de même le Marchand eſt ſujet, & cela n'arrive que trop ſouvent, à perdre ce qui lui eſt réellement dû par les Particuliers.

Pour éviter l'abus de part & d'autre, je propoſerois que le Commerce ſollicitât un Arrêt du Conſeil, qui enjoignît à tous Marchands, tant en gros qu'en détail, Ouvriers, Artiſans, &c. de tenir, outre ceux déſignés par l'Ordonnance, un livre ſur lequel ils inſcriroient tous les premiers du mois par noms de ceux à qui ils auroient livré, dates, eſpeces, quantité, qualité, prix & ſommes, les Particuliers non Marchands, deſquels ils n'auroient point d'arrêté de compte ni autres ſûretés, à qui ils auroient fourni pen-

dant le mois précédent marchandises ou ouvrages, & que le même jour ils en déposeroient un état certifié au Greffe de la Juriſdiction Conſulaire, ou au défaut de celle de l'Hôtel de Ville ou toutes autres, dont le Greffier donneroit, après le collationnement, reconnoiſſance au bas de l'arrêté fait ſur ledit livre; en vertu duquel livre, des formalités ci-deſſus énoncées, du ſerment du Demandeur, & la demande faite dans le temps preſcrit par l'Ordonnance, le Particulier ſeroit condamné au paiement, faute par lui de pouvoir donner des preuves convaincantes de la juſtice de la demande.

Les Particuliers qui ne feroient point inſcrits ſur ledit livre & états dépoſés, ſeroient déchargés ſur leur ſerment de la demande du Marchand.

Cette loi opéreroit un grand bien pour l'un & l'autre; le Particulier trouvant plus difficilement crédit, ſe paſſeroit du ſuperflu qui le gêneroit dans ſes finances; & pour éviter l'eſpece de deshonneur, car il paſſeroit pour tel parmi le monde qui ſe qualifie d'honnêtes gens, d'être inſerit ſur l'état dont je viens de parler, il payeroit comptant, ou au moins dans le mois, ce qu'il acheteroit.

Le Marchand étant aſſujetti à ces formalités, prêteroit moins, ou avec plus de diſcretion, eſſuieroit peu & de modiques pertes, ſes fonds lui rentreroient ſouvent, & lui procureroient les avantages d'être plus exact à ſes engagemens, par conſéquent de ne point perdre, mais d'augmenter ſon crédit chez ſes Correſpondans, d'avoir meilleur marché, payant comptant ou en majeure partie, & de ſe procurer une vente plus conſidérable, par la diminution qu'il ſeroit en état de faire ſur ſes articles, dernier avantage dont le Public ſe reſſentiroit comme lui.

Je ſens bien que je n'extirpe pas le mal; dans l'eſpace d'un mois, comme dans un an, il peut ſe faire des friponneries par celui qui y eſt naturellement porté; mais je le concentre tellement, que ſon effet devenant de peu de conſéquence, & ſans progrès, il ſe trouve preſque anéanti.

Je doute qu'on puiſſe trouver un moyen pour le détruire totalement: cependant ſi quelqu'ami du bon ordre en donnoit un, je ſerois charmé d'en avoir communication par votre Gazette.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du premier Mars 1769.*

Or de Portugal, à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	712			
Ducats à	97	15	98	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	100			
Or à 20 karats à . . .	84	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	52	5		
Piaſtres, ...	49	2	6	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 17 Février.

	L'ONCE.		
Or monnoyé	3 ₶	19 ß	9 d.
dito en barres (*a*) . . .	3	19	9
Pieces de huit. Grandes pillares . .		5	5 ¼
d°. petites		5	5 ¼
Grandes pillares du Mexique		5	5 ¼
d°. petites du Mexique.		5	5 ½
Argent en barres (*b*) . .		5	6 ¾

Du 10 Février.

Or monnoyé	3 ₶	19 ß	10 d.
dito en barres	3	19	10
Pieces de huit. Grandes pillares . .		5	5 ¼
d°. petites . . .		Idem.	
Grandes pillares du Mexique		Id.	
d°. petites du Mexique.		Id.	
Argent en barres . . .		5	7

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ₶ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

FINANCES.

SUITE de l'Indication des jours de Payement en chaque Mois.

TROISIEME LOTERIE ROYALE.

Octobre 1769.

Lundi... 5..de N°.	627883	à	628098.
Mercr... 4.....	628099	à	...323.
Vend.... 6.....	...324	à	...540.
Mercr...11.....	...541	à	...775.
Vend...13.....	...776	à	...990.
Lundi ..16.....	...991	à	629236.
Mercr...18.....	629238	à	...469.
Vend...20.....	...471	à	...691.
Lundi ..23.....	...692	à	...920.
Mercr...25.....	...921	à	630150.
Vend...27.....	630151	à	...386.
Lundi ..30.....	...388	à	...616.

Novembre 1769.

Lundi .. 6.....	...617	à	...796.
Mercredi 8.....	...797	à	631012.
Vend...10.....	631013	à	...206.
Lundi ..13.....	...207	à	...418.
Mercr...15.....	...419	à	...633.
Vend...17.....	...635	à	...862.
Lundi...20.....	...863	à	632094.
Mercr...22.....	632095	à	...302.
Vend...24.....	...303	à	...522.
Lundi ..27.....	...523	à	...746.
Mercr...29.....	...747	à	...971.

Décembre 1769.

Vend...1er.....	...372	à	633207.
Lundi .. 4.....	633208	à	...449.
Mercredi 6.....	...464	à	...697.
Lundi ..11.....	...698	à	...930.
Mercred.13.....	...931	à	634138.
Vendred.15.....	634139	à	...375.
Lundi ..18.....	...376	à	...556.
Mercred.20.....	...557	à	...787.
Vendred.22.....	...788	à	635067.
Vendred.26.....	635068	à	...366.

Janvier 1770.

endredi 5.....	635367	à	635734.
Lundi .. 8.....	...736	à	...985.
Mercred.10.....	...986	à	636212.
Vendred.12.....	636213	à	...442.
Lundi ..15.....	...443	à	...677.
Mercred.17.....	...678	à	...883.
Vendred.19.....	...884	à	637084.
Lundi ..22.....	637085	à	...262.
	...263	&	suiv.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pt. J. 1769.
Garnier,	9e.	J.	4
Raynal,	10e.	C.	4
De Pigis,	11e.	D.	4
Caron,	16e.	H.	4
De la Rue,	22e.	J.	4
Penchein,	25e.	L.	4
Lenoir,	45e.	B.	4
De la Rue fils,	50e.	C.	4
Philippes,	52e.	C.	7
Pannelier,	63e.	F.	3

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1769.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 1 Mars.*
Ac. des Indes.	1145	1135	1130
Emp. de la Com.	423	423	398
Prom. à 5 p 8.	22.	21	21
Prom. à 4 p 8.	44	44 ½	45
Ac. des Fermes.	847 ½	847 ½	845.
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.	7	7	7
3e. Loterie.	3 1769		
Annuités.	300	300	300
Coup. d'An.	59 ½	59 ½	59 ½
Emp. de 50 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.		46	46
Col. 1759.			
Canada.	49	49 ½	49
4e. L. Epoques.	14	14 ½ 15	15 12e 19 ½
Nouette	45	45	45
Ac. de la caisse	1025	1025	1025
Bill. de la Com.			
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e 415 5e 360	2e 415 5e 360	2e 413
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 18.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Janvier 1769 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour *Basle en Suiſſe*, 3865 liv. d'indigo, 573 liv. de cacao, 810 liv. de rocou ; pour *Marſeille*, 199 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 15251 liv. de café, 8398 liv. de cacao ; pour la *Suiſſe*, 1 barique de ſucre blanc, 360 liv. d'indigo, 537 liv. de café, 102 liv. de cacao ; pour la *Franche-Comté*, 6 bariques de ſucre blanc.

PAR MER.

Pour *Breme*, 10 bariques de ſucre blanc, 325 liv. d'indigo, 125547 liv. de café ; pour *Hambourg*, 317 bariques de ſucre brut, 1059 bariques 9 quarts de ſucre blanc, 19938 liv. d'indigo, 263626 liv. de café, 2325 liv. de rocou ; pour *Amſterdam*, 170 bariques 2 quarts de ſucre brut, 901 bariques 32 quarts de ſucre blanc, 11137 liv. d'indigo, 63686 liv. de café ; pour *Roterdam*, 279 bariques de ſucre brut, 122 bariques de ſucre blanc, 18359 liv. de café ; pour l'*Allemangne*, 3005 liv. d'indigo ; pour *Barcelonne*, 1 barique de ſucre blanc ; pour *Livourne*, 40 bariques 1 quart de ſucre blanc, 1220 liv. de café ; pour *S. Ander*, 312 bariques de ſucre blanc ; pour *Bilbao*, 59 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 5372 liv. de cacao ; pour *Saint Sebaſtien*, 94 bariques de ſucre blanc ; pour la *Catalogne*, 4 bariq. de ſucre blanc ; pour *Stetin*, 792 bariques de ſucre brut 197 bariques de ſucre blanc, 280 liv. d'indigo, 735 liv. de café ; pour *Dorth*, 79 bariques de ſucre brut ; pour *Altena*, 829 liv. de rocou ; pour *Lubeck*, 9 bariques de ſucre blanc ; pour *Bayonne*, 20 bariques de ſucre brut, 52 bariques de ſucre blanc, 180 liv. de café ; pour *Anclam*, 331 liv. d'indigo, 5145 liv. de café ; pour *Embden*, 14614 liv. de café ; pour *Middelbourg*, 4956 liv. dito ; pour la *Savoje*, 3859 liv. dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 31 Janvier au 12 Février 1769, il eſt entré dans le Port de Bordeaux 11 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir ; des François, la *Rencontre* de 200 tonneaux, Capitaine *Toebaerts* ; la *Navette* de 70 tonneaux, Capitaine *Duſaux* ; la *Poline* de la Rochelle & de 200 tonneaux, Capitaine *Lebrun*, venant tous trois de la Guadeloupe ; le *Comte de Dennery* de 180 tonneaux, Capitaine *Jean Brunet*, venant de la Martinique, le *Duc de Duras* de 300 tonneaux, Capitaine *Dugoſt*, venant de Saint Domingue ; le *Ramier* de 200 tonneaux, Capitaine *Guillot*, venant du Port au Prince, de Leogane & de Saint Marc, chargés tous ſix de différentes marchandiſes du cru des Colonies pour pluſieurs Particuliers & Négociants de Bordeaux ; l'*Apollon* de Rouen ainſi que le ſuivant, Capitaine *Marais* ; la *Marguerite Marie*, Capitaine *Fremont*, venant tous deux de Rouen avec broſſerie, toile, plâtre, craie, mercerie, cidre & verre à vitres ; la *Bonne Foy* d'Argenton, Capitaine *Corrie*, venant de Vannes avec fer en verges & langues fourrées ; la *Bagatelle* de S. Breac, Capitaine *le Dépenſier*, venant de Saint Malo avec toile & beurre ; le *Phenix* de Dunkerque, Capitaine *Morel*, venant de Lisbonne avec laine & confitures ; des Etrangers, le *Salvator* de Elinsbourg, Capit. *Boyſen*, venant de Saint Sebaſtien avec ancres de fer, fer en barres, moules & traques d'avirons ; l'*Amitié* de Serixé, Cap. *Stoffels*, venant de ce même Port avec planches de ſapin, beurre & fromages ; le *Patriot* de Stetin, Cap. *Macknou*, venant de Londres avec beurres & alun de roche ; le *Zée Wick* de Middelbourg chargé de bierre ; la *Demoiſelle Alida* d'Amſterdam, Capitaine *Hanſen*, venant de Hambourg avec laine, chanvre en rame, froment, fer blanc, cuivre & autres marchandiſes.

DE LA GUADELOUPE, *le* 30 *Décemb.* 1768.

Prix de quelques denrées.

Sucre de M Hurault de 58 livres *le cent* ; premiere qualité, de 53 à 54 livres ; deuxiéme dito, de 50 à 52 livres ; troiſieme dito, de 48 à 49 livres ; commun, de 34 à 38 livres ; tête, de 30 à 33 livres ; café, de 22 à 22 ſols 6 deniers *la livre* ; coton, de 117 à 120 livres *le cent* ; cacao, 13 à 15 ſols *le cent*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois de Janv. 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
AUCH.	23	19	
Auvillars.	20	12	6
Beaumont.	23	10	5
Fleurance.	18*	15	
Girons.	19	17	6
Grenade.	24*	10	
Layrac.	22		
Iſle Jourdain.	25*	10	5
Mirande.	21		
Montrejau.	22	13	5
Muret.	23		8
Nogaro.	19	3	4
Tarbe.	23	8	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	22	4	2
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	9	15	6
Foin le q.	2	10	3
Paille le q.	1		9

GRENOBLE.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Briançon.	23	12	6
Buis.	28		
Creſt.	25	17	6
Embrun.	22*	10	
Gap.			
GRENOBLE.	24	8	6
Montelimart.	28*	12	
Romans.	25	10	
Valence:	26		
Vienne.	24		

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	7	10
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	9		10
Foin le q.	3	1	6
Paille le q.	1	3	3

LIMOGES.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Angoulême.	22*	8	9
Bourganeuf.			
Brive.	20	1	11
LIMOGES.	18		
Tulle.	16*	9	

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	4	11
Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	10	
Foin le q.	2	10	
Paille le q.	1		7

POITIERS.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Chatelleraut.	21	12	
Chatillon.	24		
Confolens.	17*	14	
Fontenay.	23	5	
Les Sables.	26*	2	
Nyort.	16	16	
POITIERS.	22	5	9
St. Maixent	21	16	10
Thouars.	19	16	

Prix Communs.			
From. le ſep.	21	16	5
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	7	15	6
Foin le q.	3	2	9
Paille le q.	1		3

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 14 Mars.

AGRICULTURE.

SUITE DES RÉFLEXIONS

DE M. WALLERIUS,

Sur les moyens d'avancer la vertu multiplicative des ſemences.

PLuſieurs perſonnes ont imaginé de faire tremper les ſemences dans quelques liquides, afin de leur procurer la fécondité, c'eſt ce qu'on appelle *immerſion*. M. Wallerius qui a entrepris de combattre les préjugés qui peuvent être d'autant plus nuiſibles à l'Agriculture qu'ils ont été trop accrédités par des Cultivateurs qui n'avoient pas aſſez examiné la nature des choſes qu'ils employoient, & qui par conſéquent ont attribué à l'une ce qui n'étoit que l'effet d'une autre, & le plus ſouvent du mêlange de pluſieurs choſes, examine avec ſoin les différentes matieres dans leſquelles on a coutume de faire tremper les graines, & les apprécie à leur juſte valeur; c'eſt à-dire, qu'en général il regarde comme une mauvaiſe maxime, & ſujette à bien des inconvéniens, de faire tremper les ſemences.

Il ne faut pas confondre le chaulage dont il réſulte conſtamment un grand bien, & qui ne peut être comparé en rien avec l'immerſion, contre laquelle M. Sarcey de Sutieres s'eſt toujours élevé. Par la maniere de chauler qu'il a indiquée, les ſemences ne trempent dans aucun liquide; elles ſont ſeulement, pour ainſi dire, enduites du chaulage, qui eſt une matiere épaiſſe & compoſée d'ingrédiens auxquels M. Wallerius attribue, par leur mêlange, une véritable vertu végétative, puiſque l'un facilite à l'autre le moyen de produire ſon effet. D'ailleurs les ſemences ſont employées auſſi-tôt qu'elles ſont chaulées.

M. Wallerius diſtingue, dans les matieres qui peuvent ſervir à l'immerſion, les ſimples & les compoſés. Les ſimples ſont de ſix eſpeces, les *aqueux*, les *alkalins*, les *nitreux*, les *huileux*, les *urineux* & les *vineux*. Les compoſés ſont de trois ſortes, les *ſavoneux*, ceux qui ſont compoſés d'un mêlange *de graiſſe & de nitre*, & enfin ceux qui ſont compoſés *d'huile & d'une ſubſtance ſpiritueuſe*.

L'eau de pluie eſt propre à la fécondité, en ce qu'elle eſt mêlée d'un ſel fin & des parties huileuſes de l'air. C'eſt de toures les immerſions aqueuſes celle qui eſt la meilleure.

Les alkalines ſont celles qui ſe font avec la leſſive, ou de cendres, ou de ſel alkali, ou de chaux. M. Wallerius n'approuve nullement celles-ci qui ſont ſujettes à pluſieurs inconvéniens; celles qui ſont faites avec du nitre ne lui paroiſſent pas meilleures, par les raiſons qu'il a déja données, en parlant de la chaux & du nitre.

L'Auteur convient que l'urine contribue beaucoup à la fertiliſation des terres, à cauſe de ſa nature huileuſe, ou plutôt ſavoneuſe, quoique mêlée d'âcreté; mais il ne

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

convient pas qu'il ſoit bon d'y faire tremper les ſemences. L'urine, dit il, ne doit pas être employée ſeule ni ſur les terres, ni pour y tremper les ſemences, mais on doit la bien mêler avec le fumier, afin qu'il lui faſſe perdre ſon âcreté, & que les parties graſſes qu'il renferme lui faſſent prendre une nature ſavoneuſe & plus douce. M. Wallerius examinera ailleurs ſi l'urine putréfiée doit être préferée à la nouvelle. L'Auteur rejette également les immerſions huileuſes, & les acides, comme abſolument contraires à la végétation.

M. Vallerius, appuyé de l'expérience, combat encore l'opinion de ceux qui prétendent qu'un arroſement de vin étoit très-avantageux aux plantes. Les liqueurs ſpiritueuſes détruiſent plutôt les végétaux qu'elles ne ſervent à leur accroiſſement. En leur ſuppoſant quelques vertus, elles ne ſeroient pas de longue durée, puiſque ces ſubſtances ſpiritueuſes étant volatiles, ne peuvent long-temps s'attacher aux ſemences, & ſe diſſipent promptement.

L'immerſion compoſée, à laquelle l'Auteur paroît donner la préférence, eſt celle qui ſeroit faite avec le ſel alkali, la chaux, ou de la leſſive de cendres, le tout mêlé avec de l'eau de fumier, parce que dans ces mélanges la graiſſe s'unit avec les parties aqueuſes, par le moyen de la chaux & des ſels, & forme ainſi une nourriture ſalutaire aux plantes.

Nous donnerons dans la Gazette prochaine les obſervations ſur la ſuie de cheminée. Cet article eſt intéreſſant pour l'Agriculture.

Seconde la Lettre de M. Thierriat, en réponſe à celle de M. Hic Fame.

Je reçois dans le moment votre Gazette N°. 16, j'y trouve une ſeconde Lettre de l'Anonyme, qui m'a un peu plus ſatisfait que ſa premiere; il la commence par nous dire qu'il reſpecte trop la terre pour la prendre pour une ſimple matrice; il ajoute que la matrice n'eſt que le vaiſſeau où le germe eſt dépoſé, qu'elle ne ſert qu'à le contenir, & qu'elle ne contribue en rien à l'accroiſſement du fœtus. Tout cela eſt exactement vrai; mais quoique la matrice ne contribue en rien à l'accroiſſement du fœtus, elle ne laiſſe pas de lui être néceſſaire. Il en eſt de même de la terre qui eſt également néceſſaire aux plantes, quoiqu'elle ne contribue en rien à leur accroiſſement.

L'Anonyme me dit de ramaſſer du pouſſier de pierre, du ciment & du verre pilé, & d'y ſemer du bled, pour voir le produit qui en réſultera. Je réponds à cela, que la raiſon pour laquelle ces différentes matieres ne peuvent rien produire, c'eſt qu'elles n'ont point, comme la terre, les qualités qui conviennent pour admettre & pour conſerver dans elles les différentes matieres des influences de l'air & des amandemens.

Dans la Gazette N°. 6, l'Anonyme nous dit qu'il y a des champs qui ne portent que quatre à cinq pouces de terre franche, qu'au-deſſous on trouve une terre compacte qu'on nomme *la maille*; que ſi l'on amenoit cette mauvaiſe terre au-deſſus du champ, il deviendroit infructueux juſqu'à ce que l'air, le ſoleil & les pluies euſſent perfectionné cette *maille*: c'eſt ſûrement adopter mon ſyſtême de fécondité que de tenir un pareil langage, puiſqu'il n'y a que l'air, le ſoleil & les pluies qui puiſſent perfectionner cette terre maille. Mais, nous dit l'Anonyme dans la Lettre à laquelle je réponds, cette terre contient elle-même des ſels, & elle n'a beſoin que d'être expoſée à l'air, pour que ces ſels ſe développent, &c. Je répondrai à cela que la terre maille dont il s'agit ne rendroit pas un champ infructueux, ſi elle avoit les principes de fécondité que l'Anonyme lui attribue. Et quand il avance qu'il faut qu'elle ſoit expoſée à l'air pour ſe perfectionner, cela eſt conforme à mes principes, puiſqu'étant expoſée à l'air, elle ſe trouve en état d'en recevoir les influences dans ſes pores, pour les fertiliſer.

L'Anonyme nous dit qu'il ne peut comprendre l'élaboration des parties, hétérogenes tranſportées dans l'atmoſphere & qui ſont affinées dans le ſein de l'air; je lui avouerai tout naturellement que je ne le comprends pas beaucoup mieux que lui; il me ſuffit d'obſerver que les eaux de pluie contiennent des matieres nutritives, & ont une toute autre qualité que les eaux com-

mures qui séjournent sur la terre. L'Anonyme en convient, & il fait à ce sujet un raisonnement que j'approuve très-fort. Il nous dit que les eaux dont on se sert pour les arrosemens n'apportent d'autres secours à la plante que celui de liquefier les sels contenus dans la terre, & leur faciliter par-là l'introduction dans la plante. Or, puisque les eaux qui séjournent sur la terre n'ont pas les mêmes qualités que celles qui tombent du ciel, je suis fondé à dire que c'est dans l'air que les vapeurs de la terre & des eaux qui s'y portent continuellement, acquierent les qualités propres à fertiliser la terre & à nourrir les plantes. Si c'est dans l'air que les vapeurs & exhalaisons de la terre & des eaux acquierent les qualités nutritives dont les eaux de pluie, la neige, les rosées, &c. se trouvent impregnées lors de leur chûte, mon système est vrai, & je suis fondé à dire que ce sont les influences de l'air qui fertilisent la terre.

Annonce de Livres.

Instruction sur la maniere de semer la graine de mûrier blanc, extraite des meilleurs Auteurs économiques & des observations de MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau d'Angers. A Angers, chez André Jacques Jahier, Imprimeur du Roi, brochure de 16 pag. 1769.

On est redevable de ce petit Traité, qui contient d'excellens principes, à M. l'Abbé Cotelle, Doyen de S. Martin à Angers, & Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture de la même Ville. Plein de zele pour les Cultivateurs, & voulant seconder les vues de M. l'Intendant, qui a fondé un prix pour la culture du mûrier, comme on l'a annoncé, & celles de sa Société, il a composé cet Ouvrage, pour guider ceux qui ont concouru au prix dont nous venons de parler.

Cette Brochure est divisée en quatre chapitres.

Le premier traite du choix & de la préparation de la terre, pour semer la graine de mûrier blanc.

Le second indique le temps & la maniere de semer cette graine.

Le troisième contient les procédés qu'on doit observer après le semis de la graine de mûrier.

On est instruit par le quatrième des soins qu'on doit avoir des mûriers pendant l'hyver, depuis leur naissance, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être mis en pepiniere.

Ce simple exposé fait assez connoître de quelle utilité est un pareil Ouvrage. Nous comptons l'annoncer dans la suite d'une maniere plus étendue.

Cinquième distribution des planches du Traité historique des plantes de Lorraine, par M. Buc'hoz. A Paris, chez Durand neveu, & Cavelier, Libraire rue S. Jacques, & chez l'Auteur rue des Cordeliers.

Cette distribution est de vingt-cinq planches, qui jointes à celles qu'on a déja distribuées, font cent cinquante. Les planches des cinq premiers volumes sont complettes, & il n'en manque que très-peu pour le 6^e^. La souscription de l'Ouvrage entier est de 72 livres, dont 36 liv. payables au moment de la souscription, 18 liv. en recevant le 10^e^ volume, & autant en recevant le 15^e^, les cinq derniers se distribuent *gratis*. Ceux qui ne voudront souscrire que pour les planches payeront 36 liv. comptant pour le prix de 400 planches, & pareille somme de 36 liv. pour ceux qui ne voudront que l'Ouvrage sans planches. Celles qui sont enluminées coûteront 120 livres en sus de la souscription. Le huitième volume de cet Ouvrage se distribue actuellement, & le neuvième, qui est sous presse, ne tardera pas à paroître. Plusieurs Souverains, Princes, Princesses, Académies, Curieux, Amateurs, ont bien voulu cooperer aux frais de ces planches. L'Auteur espere qu'il s'en trouvera encore qui voudront bien le favoriser dans une pareille entreprise. Les frais de chaque planche & du dessein sont de 36 liv. Ceux qui y contribueront auront toujours, & en tout temps, l'Ouvrage pour 48 liv.

Les plantes gravées qu'on vient de distribuer sont le caucalis, *caucalis arvensis major*; le carentin, *leucoium flore rubro*; le meum, *meum*; le roseau cultivé, *arundo sativa*, le chardon étoilé, *calcitrappa*; le fenouil, *fœniculum vulgare*; le raisin d'ours, *uva ursi*; le colchique automnal, *colchicum autumnale*; le noyer, *nux juglans fructû maximo*; l'agripaulme, *cardiaca*; l'ambro-

ſie, *ambroſia maritima ;* l'aſphodele, *aſphodelus major ramoſus flore albo ;* le dompte venin, *aſclepias flore albo ;* la bergamote, *malus aurantia ;* le chardon à Bonnetier, *dipſacus folio laciniato ;* le pied d'alouette, *delphinium flore cœruleo ;* le grenadier à fruit, *malus punica ;* la renoncule, *ranunculus phragmites albus ;* le jaſmin, *jaſminum vulgatius ;* l'omphalode, *omphalodes pumila verna ſimplici folio ;* la globulaire, *globularia vulgaris ;* la moſchatelline, *moſchatellina foliis fumariæ bulboſæ ;* la vigne de Judée, *ſolanum ſcandens ;* l'épimedium, *epimedium ;* l'iſoete, *iſoëtes.*

Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire à Lyon, vient de publier les Ouvrages ſuivants.

Lettres ſur le nouveau moulin à ſoie du P. Perennier, Minime, par M. du Perron. Brochure in-12 de 46 pages. On le trouve à Paris chez Durand neveu. Nous avons parlé de ce moulin dans les Gazettes de l'année derniere.

Diſcours prononcé par un des Curés de la Ville de Lyon le Dimanche 4 Décembre 1768, *à l'occaſion de l'émeute populaire.* Brochure in-8°. de 30 pages. On la trouve à Paris chez Durand neveu.

Cette emeute fut cauſée par la populace, qui s'étoit imaginée que les Médecins, Profeſſeurs & Démonſtrateurs de l'Ecole de Médecine faiſoient leurs expériences ſur des corps vivants, & ſur tout ſur des enfans. Le Peuple, dans ſa frenéſie, détruiſit cette Ecole, en brûla les meubles & les inſtrumens, & pouſſa ſon aveugle fureur juſqu'à détruire auſſi & brûler l'Ecole de Deſſein, qui étoit ſituée dans l'étage au-deſſus de la ſalle du Collége de Médecine.

Mémoires & Plaidoyers pour & contre ſignifiés & prononcés à l'Audience criminelle de la Sénéchauſſée de Lyon, dans l'affaire intentée par Gabriel Forobert & Jeanne Marie Dalain ſa femme, & Pierre Metra, à ſieur & demoiſelle Rouge, ſieur & demoiſelle Fay, & Pierre-Virgine Reverdy & ſieur Dumontant, pere & mere, oncles & tantes & parents de demoiſelle Claudine Rouge, dont le cadavre fut, dit-on, *trouvé ſur les bords du Rhône.* Brochure in-12, qu'on peut ſe procurer à Paris chez la veuve Duchêne.

Expériences & Obſervations ſur la cauſe de la mort des Noyés, & les phénomenes qu'elle préſente, faite publiquement à l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, ſous les yeux des Commiſſaires nommés, approuvées par leur rapport & le Jugement de l'Académie Royale de de Chirurgie, par MM. Faiſole & Champeaux, Gradués, Maitres en Chirurgie de Lyon, & Chirurgiens du Roi en cette Ville, &c. volume in-8°.

Ces deux Ouvrages ſont la ſuite de la diſparition ſubite & extraordinaire de Claudine Rouge, dont le corps fut trouvé enſuite ſur les bords du Rhône. Les parents de la défunte ont intenté un procès contre une femme qui avoit tenu des propos très-indiſcrets au ſujet de cette diſparition. Les Chirurgiens ont été appellés pour examiner le cadavre, & les Accuſés ayant été déclarés innocents, intentent à leur tour un procès contre les parents de Claudine Rouge.

L'affaire eſt aujourd'hui au Parlement. Les Mémoires ſont très curieux, & *les Expériences ſur les Noyés* pourront être d'une grande utilité en différentes circonſtances. On trouve à Paris chez Didot le jeune *ces Expériences* que nous annonçons.

Almanach de la Ville de Lyon pour l'année *1769*, in-8°. A Lyon, & à Paris, chez Durand neveu. Cet Almanach eſt à l'inſtar de l'Almanach Royal ; il contient plus de 200 pages.

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE LYON.

Le Jeudi 2e Mars, les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, au nombre de ſept, furent admis à un concours dont l'objet fut l'hyppoſtéologie & la myologie du cheval. M. l'Intendant y préſida.

Ces Eleves ſont les nommés Arnaud, de la Généralité de Lyon ; Damalix & Arquinet, de la Province de Franche-Comté ; Laborde & Leger de la Généralité de Bordeaux ; Pariſot, du Canton de Berne, & Contier, Chef de Forge, entretenu par l'Ecole.

Pluſieurs des plus célébres Chirurgiens de cette Ville ont aſſiſté à cette Séance, & ont jugé eux-mêmes des efforts des Eleves.

Les nommés Laborde, Damalix, Con-

tier & Arnaud ont également mérité le prix; le ſort en a favoriſé le premier.

L'*acceſſit* a été accordé aux nommés Leger & Arnaud.

Au ſurplus, l'Aſſemblée a paru très-ſatisfaite, & il paroît que les deux Ecoles Vétérinaires, dues à un Miniſtre qui n'eſt animé que du bien général, ſe diſputent à l'envi l'honneur d'obtenir les ſuffrages du Public, ſoit dans ces ſortes de concours, ſoit dans le traitement des maladies des animaux, qui ſont l'objet de leurs études.

AVIS

Un Jardinier Anglois, qui joint à une étude approfondie de ſon Art vingt-cinq années de pratique, donne avis aux Amateurs des jardins qu'il entreprend & fait toutes ſortes de caſcades, boſquets, grottes, cabinets de verdure, hermitages, labyrinthe, & généralement tout ce qui concerne les jardins; qu'il en donne des plans dans un goût nouveau, le tout conformément aux différens terreins; qu'il ſe charge auſſi du plan & conſtruction de toutes ſortes de ſerres, & direction d'y faire venir des fleurs, fruits & autres de toutes eſpeces; il entreprend auſſi l'arpentage

Il faut s'adreſſer à Paris chez le ſieur Boulliau, Marchand Fourbiſſeur, rue Saint Martin, vis-à vis de la rue aux Ours, ou chez le ſieur Royer, Marchand Epicier-Droguiſte, Fauxbourg Saint Martin, près de la Porte.

DE LA HAYE, *le 19 Février 1769.*

Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont publié, à l'occaſion des bêtes à cornes, un Placard en date du 10 Février, par lequel ſont prohibées l'entrée & la ſortie de ces bêtes, & ordonnées de nouvelles meſures, pour arrêter, ſous la protection & autant qu'il eſt poſſible, les progrès ultérieurs de cette mortalité qui a entierement ceſſé dans cette Province, mais qui s'eſt de nouveau manifeſtée dans l'un ou l'autre de ſes diſtricts. Ce Placard promet une récompenſe de 700 florins aux Baillis & Grands Officiers, & une de 600 à toutes autres perſonnes qui découvriront tels Particuliers, coupables d'avoir introduit dans le Pays du bétail étranger ... On y défend toute vente publique de bêtes à cornes amenées de plus d'une lieue, à l'exception de celle que l'on conduit au marché dans les Villes, pour être tuées ou vendues ... Quiconque, dans l'étable duquel ſe manifeſte la maladie, ſera tenu de faire dreſſer près du grand chemin une planche, d'un pied au moins en quarré, & ne pourra l'oter qu'un mois après qu'il conſtera qu'aucune bête à cornes n'eſt morte dans l'étable depuis ce temps-là. Toute perſonne qui manie une bête, ſoit malade ou morte, doit auſſi nettoyer les inſtrumens dont il s'eſt ſervi, mettre ſes habits à l'air, &c. .... Aucun Acheteur, Boucher ou autre, n'entrera dans les étables; mais il eſt à propos que les bêtes qu'on veut vendre en ſoient tirées & montrées aux Acheteurs ... Si pendant la quarantaine fixée pour les bêtes à cornes, il arrivoit que quelqu'une devînt malade, toutes les autres de la troupe ſeront tuées ſur le champ.

Il n'y aura point de modération à eſperer dans les amendes ſtatuées dans le Placard, ni à l'égard du decret du Juge .... Enfin on promet une récompenſe de dix mille florins à celui qui aura trouvé, pour la guériſon des bêtes à cornes infectées de maladie contagieuſe, un reméde ſûr & conſtaté par des preuves valables.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Si l'on apprend journellement que le Patriotiſme Anglois prodigue des encouragemens pour le progrès des Arts, ce goût prendra ſans doute également en France.

Il y a fort peu de temps que M. Coignard, ancien Imprimeur du Roi, & Conſervateur des Hypothèques, a fait différentes fondations & inſtitutions à perpétuité.

Les premieres clauſes de ſon teſtament ſont en faveur des Gens d'Egliſe

1°. Il eſt ordonné à ſes héritiers de remettre à la Fabrique de la Paroiſſe de S. Severin de cette Ville un capital de 15000 l.

& les intérêts de ce capital ſeront appliqués à la penſion & à l'éducation de deux Enfans de Chœur dans cette Egliſe.

Par la ſeconde clauſe de ce teſtament, il eſt fait un fonds de 15000 liv. & les intérêts ſerviront à l'entretien de deux Chantres de la Paroiſſe qui parviendront à la Prêtriſe.

Et la troiſième légue aux Picpus du Fauxbourg S. Antoine un capital de 18000 liv. avec la Bibliothèque de M. Coignard, qui eſt fort conſidérable.

Les ſecondes clauſes du teſtament que voici, & qui ſont ſans doute très - utiles, tendent aux progrès des Arts & Métiers.

1°. Le Teſtateur inſtitue 800 liv. de penſion viagere, de retraite, & à perpétuité, en faveur de quatre Protes (Chefs d'Imprimerie) qui ne pourront parvenir, par défaut d'aiſance, à l'Etat d'Imprimeur, & ce à raiſon de 200 liv. chacun.

2°. Quatre cents livres auſſi de penſion viagere & perpétuelle en faveur de quatre Compoſiteurs & Imprimeurs, (Ouvriers d'Imprimerie) à raiſon de 100 liv. chacun, au moment de leurs infirmités ou de leur impuiſſance à remplir leurs fonctions.

Les troiſièmes clauſes ordonnent enfin un verſement de fonds à différentes Maiſons de Charité, & différentes aumônes.

La premiere accorde aux Pauvres de S. Benoît une ſomme de 6000 liv. pour leur être diſtribuée ſur le champ.

La ſeconde fournit un fonds à l'Hôpital de S. Mandé, dans le parc de Vincennes, pour y entretenir quatre lits au ſervice de quatre pauvres Femmes.

Et la troiſième conſtitue des penſions viageres à la généralité de ſes domeſtiques; mais les capitaux, après leur mort, ſont réverſibles à la Maiſon des cent Filles, établie à Paris, afin que les intérêts en ſoient appliqués à l'éducation & à l'entretien des Orphelines qu'on y éleve.

M. Coignard eſt celui qui a placé il y a quinze ans, ou environ, un capital de 10000 liv. au profit de l'Univerſité, pour la diſtribution annuelle du prix d'éloquence latine.

Voilà, je crois, Meſſieurs, un Artiſte qui peut être cité dans votre Feuille; l'effet de la principale partie de ſes dernieres volontés tend aux progrès des Arts. Il ſeroit à ſouhaiter que tout bon Patriote donnât perpétuellement des encouragemens ſur ces objets; on doit aux Arts en général la proſpérité & le maintien d'un Etat.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 2 juſqu'au Samedi 4 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 21 muids 5 ſept. de froment, 1 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 322 muids de farines; il reſtoit de l'autre marché 155 muids de froment, 28 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 883 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 176 muids 5 ſeptiers de froment, 29 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 1205 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 103 muids 10 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 161 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 265 muids 4 ſeptiers.

Le Samedi 4 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1677 muids 2 ſeptiers tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 447 muids 11 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1229 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 ℔ 10 ß à 33 ℔; le ſeigle, de 19 ℔ 10 ß à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 31 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 2 ß 6 ₰ à 2 ℔ 14 ß 3 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *11 Mars 1769.*	AMSTERDAM *le 6 Mars.*	LONDRES. *le 3 Mars*	CADIX. *le 21 Fév.*
Amſterdam, . 55 . .	Paris, 54 9 16e à c.	*Eſcalins*	
Lond. . 31 15 16e .	Lond. .54 1 16e 2 ½	Amſt. à 2 uſ. . 34 10	Paris, . . 76
Hambourg, . . 182	Bord. . . 34 4 ½ 5	Dito à nue . . 34 5	
Madrid, . . 15 .	Madrid. 93 5 8e ¼	Hamb. . . . 33 4	Amſterd. . . 95
Cadix, . . 14 19	Cadix. 93 ⅝ . . .	*Den. ſt*	
Livourne, . 95 ¾	Lisbonne . 45 5 8e.	Paris à un j. d. d. 31 5 8e à 9 16e	Londres, . 40 ⅛
Lyon, 3 8e p. . .	Veniſe. . . . 88 ¾	Dº à 2 uſ. . 31 5 16e	
	Gênes, 85 3 8e .	Bordeaux. 31 ¼.	Madrid. . . au pair
	Livourne, 88 ¾	Cadix. . . 39 ¼	
	Hamb. . 33 ½	Lisb. . . 66 3 8e	
		Livourne, . 50 ⅛ à ¼	

MANUFACTURE

D'uſtenſiles de cuiſine & de toutes ſortes d'ouvrages en fer battu étamé, établie en Alſace par privilége excluſif du Roi.

Ces nouveaux uſtenſiles de cuiſine, en fer battu à froid, blanchi & ſupérieurement étamé, ſont portés au plus haut degré de perfection.

Des épreuves réiterées en garantiſſent l'uſage au Public : ces uſtenſiles ne ſont pas moins utiles, néceſſaires & commodes pour les Troupes & pour la Marine ; ils ont la propriété de ſervir un temps conſidérable, ſans avoir beſoin de réparations, & peuvent durer ſoixante ans & plus, parce que pour les rétamer, il ne faut pas les regratter comme ceux de cuivre.

L'économie y trouve pluſieurs autres avantages, ſoit par rapport à une moindre dépenſe, ſoit pour la conſervation de la ſanté. En effet, ils ſont de leur nature & leur conſtruction, de plus longue durée, mais encore un contrepoiſon aux maux que le cuivre occaſionne ; autant les particules de ce dernier métal ſont mortelles, autant celles de fer ſont ſaines, parce qu'elles ſe diviſent & ſe ſubtiliſent juſqu'au point qu'elles ſont en quelque façon homogénes au corps humain ; la rouille même qui préſerve le fer du verd-de-gris, eſt, en terme de Médecine, un reméde pour les eſtomacs foibles ; les Médecins s'en ſervent contre les obſtructions : depuis long temps ils ſe ſont élevés contre l'uſage pernicieux qu'on fait des uſtenſiles de cuivre dans les cuiſines. Les Journaux des Sçavants, les Ouvrages d'Académie, ſont remplis d'obſervations ſur les riſques qu'on court de s'en ſervir ; ce qui devroit déterminer le Gouvernement à proſcrire tous les vaſes de ce métal, dont l'uſage altere plus ou moins inſenſiblement le tempéramment.

C'eſt donc moins au rapport des Artiſans intéreſſés, ou à l'habitude de nos Cuiſiniers domeſtiques, qui n'en ſçavent pas davantage, qu'un ragoût fait dans une caſſerole de cuivre eſt moins ſujet à brûler ou à noircir que dans une caſſerole de fer, qu'il faut donner ſa confiance, plutôt qu'à l'expérience ;

d'où il réſulte tant d'accidens funeſtes & préjudiciables à la ſanté.

Au reſte, l'on peut faire des ragoûts auſſi agréables au goût & à la vue dans nos vaiſſeaux de fer que dans ceux de cuivre ; cela dépend de l'attention qu'on y apporte. Mais quand bien même ils auroient le défaut de brunir certaines ſauces, il vaut beaucoup mieux les manger moins blanches & vivre plus long-temps.

Combien ces uſtenſiles ſont utiles pour les châteaux & maiſons de campagne, où l'on eſt quelquefois ſix mois de l'année ſans les habiter ! Pendant ce temps le verd-de-gris fait des progrès dans les rivures inviſibles aux yeux de ceux qui les nettoyent. Il n'y a rien à craindre dans les uſtenſiles de fer ; en quitant ſa campagne, on les fait huiler, & en y retournant, on les trouve auſſi propres qu'on les y a laiſſés.

Pour la commodité du Public, l'on fabriquera des uſtenſiles de cuiſine de toutes façons, au gré, deſir & ſuivant les modeles de ceux qui en commanderont.

Il y aura à Paris un attelier pour le rétamage de ces ſortes d'ouvrages.

Le Magaſin ſeul & général eſt rue du Petit-Lion S. Sauveur, la 2e porte cochere à gauche, en entrant par la rue S. Denis, à l'adreſſe de M. Leprince, prépoſé pour la vente deſdits uſtenſiles.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 11 Mars 1769.*

		₶	₲	
Or de Portug. à	714			*marc.*
Du Mexique à	706			
Du Perou à	700			
Les guinées à	712			
Ducats à	98			
Or fin à 23 k. 31 32 à	100	10		*once.*
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piaſtres,	49	2	6	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^{t}. J. 1769.
L'Empereur,	1re	F.	17
Maupaſſant,	4e.	C.	17
Fauveau,	7e.	E.	17
De Tournieres,	15e.	J.	14
De Courmont,	18e.	F.	16
Bonnet fils,	20e.	J.	14
Baroy,	27e.	H.	17
De la charmotte,	30e.	J.	17
Guidy,	34e.	J.	17
Meulan,	44e.	J.	15
De Montal,	46e.	L.	17
De Lauge,	48e.	J.	16
Radix, de Chev.	52e.	C.	15
Rouillard,	58e.	J.	16
Filleul,	60e.	D.	14
Pannelier,	63e.	J.	17

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1769.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
Ac. des Indes.	1030 25	1025 27 ½ 32 ½	1085 1100
Emp. de la Com.	392		
Prom. à 5 p 0/0.			24 25 2 m. 24
Prom. à 4 p 0/0.			
Ac. des Fermes.	837 ½	840 42 ½ 45	850 52 ½ 55
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		2	2 ½
Annuités.			
Coup. d'An.	59	59	59
Emp. de 50 mil.	41	40 ½	40 ½ 41
Emp. de 30 mil.	47	47	47 ½
Col. 1759.			
Canada.	49 ½	49 ½ 49	49
4e. L. Epoques.	15 ½	15 ½	15 ½ 15 12 20
Nouette.	45 ½	45 ½	45 ½
Ac. de la caiſſe	1000	1000	1020
CONTRATS.			
tirage de la C.			
Bill. de la Com.	2e 406 3e 370 4e (337	2e 410 5e 330	2e 410 3e 3[illegible]
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 21.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier 1769, dans les Généralités de Bourges *&* Soiſſons, *& pendant le mois de Février dans les Généralités de* Caen *&* Rouen.

CAEN.				BOURGES.				ROUEN.				SOISSONS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l	f.	d
Avranches.	21	12		BOURGES.	21	*2	4	Andely.	28	3	9				
Bayeux.	22	15	6	Chateauroux	18	4	6	Arques.	24	*12	2	Château-T.	25	10	
CAEN.	24	9	7	Dun le Roi.	17	12		Caudebec.	27	2	9	Chauny.	27	4	
Carentan.	21	13	4	Iſſoudun.	18	3		Dieppe.				Clermont.	29	15	
Coutances.	24	*10		La Charité.	20			Eu.	26	11	5	Coucy.	26	5	
Mortain.	24			La Chaſtre.	16	8	5	Evreux.	29	16	3	Creſpy.	32*		
St. Lo.	23			Le Blanc.	20	5		Giſors.	28	5	4	Fer-en-Tard.	26	2	
Valognes.	21*			St. Amand.	15	*14	5	Le Havre.	28	15		Guiſe	28	1	
Vire.	24	2	9	Sancerre.	18	17	5	Lions.	27	6		Ham.	27	4	
				Vierzon.	18	7	1	Magny.	31*			Hirſon.	18	13	4
								Neufchatel.	25	11	6	Lafere.	19*	16	
								Pont-de l'Arche.	30			Laon.	22	17	6
								Pont-Audemer.	30	18	6	Marle.	23	14	
								Pont-l'Ev.	26	11	4	Noyon.	26	11	8
								ROUEN.	30	12	9	Ribemont.	28		
												SOISSONS.	27	15	
												Vervins.	26	14	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23		4	From. le ſep.	18	16	2	From. le ſep.	28	4	9	From. le ſep.	26	12	8
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	6	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	7	7	9	Avoine le ſ.	5		1	Avoine le ſ.	7	15	3	Avoine le ſ.	6		1
Foin le q.	3	14	11	Foin le q.	2		11	Foin le q.	1	17	7	Foin le q.	2		5
Paille le q.	1	14	8	Paille le q.	1			Paille le q.	1	3	3	Paille le q.	1	3	

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 28 Février 1769. il eſt entré dans ce Port 31 Bâtimens Franç. & 12 Etran. venant de Dunkerq. de S. Feliou, de l'Orient, d'Acre, de Smyrne, de Malthe, de Georgenti, de Catano, de Sacca, de Seculiano, de l'Alicate, de Lipari, de l'Iſle Saint André, de Naples, de Civita-Vecchia, d'Ancone, de Livourne, de Malaga, de Barcelonne, de Caſtellamare, de San Remo, de la Baſtie, de Gênes, de Nice, de